



Demande de distinction d'un jardin privé proche de la nature

«Nous souhaitons faire certifier notre jardin proche de la nature en tant que "jardin du futur".»

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie dans notre jardin.

Indications du propriétaire

Propriétaire	Nombre d'appartements / de ménages
Rue et n° / case postale	Adresse courriel
NPA / Lieu	Numéro de téléphone
Adresse de contact (si différente de l'adresse du jardin)	
Lieu, Date	Signature

Veuillez envoyer le formulaire de demande dûment rempli, accompagné d'un plan d'ensemble, de photos explicites, d'une liste de plantations et d'un bref rapport sur le jardin (modèle sur www.naturundwirtschaft.ch/fr/jardin-du-futur/) à info@natureeteconomie.ch, ou à l'adresse suivante:

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux

En soumettant votre demande, vous acceptez que votre nom, votre commune et des images de votre jardin soient publiés sur les réseaux sociaux ou sur www.natureeteconomie.ch.



Informations sur l'entreprise paysagiste, la gérance immobilière et la facture

Entreprise paysagiste en charge de l'entretien (le cas échéant)

Raison sociale de l'entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Adresse courriel

NPA / Lieu

Numéro de téléphone

Membre de JardinSuisse?

Oui

Non

A remplir si l'entreprise paysagiste participe à la prise en charge des frais de certification:

Lieu, Date

Signature

Gérance immobilière (le cas échéant)

Raison sociale de l'entreprise

Personne de contact

Rue et n° / case postale

Titre ou fonction

NPA / Lieu

Adresse courriel

Numéro de téléphone

Facture

Par qui le forfait de certification est-il payé?

Propriétaire

Entreprise paysagiste

Gérance immobilière

Adresse de facturation (si différente de l'adresse du jardin)

Par qui la cotisation annuelle est-elle payée?

Propriétaire

Entreprise paysagiste

Gérance immobilière

Adresse de facturation (si différente de l'adresse du jardin)

Remarques



Surfaces totales du site

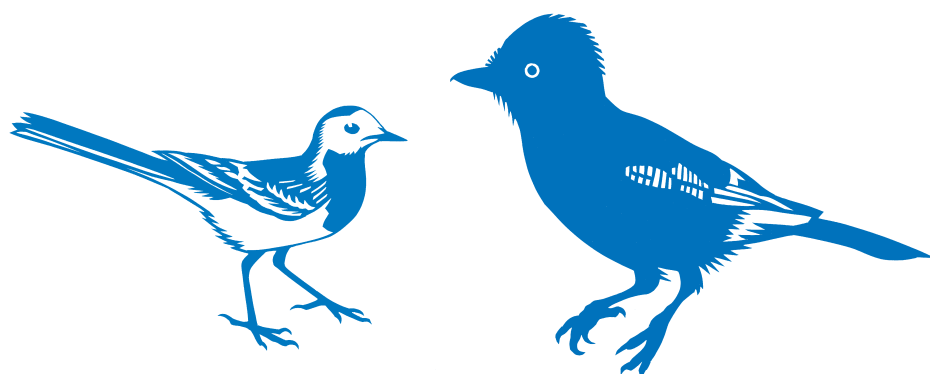
a Surface de la parcelle	m²
b Surfaces des bâtiments	m²
c Surfaces extérieures (a-b)	m²

Surfaces proches du naturel

Remarque: Les surfaces ne peuvent pas être comptabilisées deux fois.

Exemple: Si un arbre indigène se trouve dans une surface de gravier, on peut ajouter soit la surface de la couronne aux surfaces proches de l'état naturel (d), soit la surface du sol aux surfaces de circulation perméables (f).

d Surfaces vertes proches du naturel Prairies fleuries, prairies maigres, prairies humides et gazons fleuris riches en espèces, ensemencement indigène (flore messicole ou rudérale, ourlet de haie, etc.); surfaces rudérales, friches, jachères; plate-bandes de vivaces sauvages, mégaphorbiaies, ourlets herbeux, plantations de vivaces riches en espèces, avec majoritairement espèces indigènes; haies vives mixtes ou groupes d'arbustes avec une grande diversité d'espèces indigènes; arbres indigènes, vieux arbres fruitiers, etc.	m²
e Plans d'eau, cours d'eau ou zones humides aménagées de manière proche du naturel Biotopes humides, étangs naturels de baignade, ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales, etc.	m²
f Surfaces de toitures végétalisées de type naturel Toiture végétalisée de type naturel, riche en structures, extensive ou intensive. Partout où cela est possible: mise en place de substrat en variant les épaisseurs; mise en place de petites structures favorables à la faune (tas de bois mort, tas de pierres ou de sable, petits bassins et zones humides).	m²
g Surfaces et chemins perméables Pavages non jointoyés, revêtements de gravier, revêtements de marne, grilles-gazon, etc.	m²
h Surfaces de façades végétalisées de type naturel	m²
i Petites structures Murs en pierres sèches, piles de bois, tas de pierres, murgiers, tas de bois mort; compost; feuilles, etc.	m²
j Surfaces boisées proches du naturel Bosquets, forêts	m²
Somme des surfaces proches du naturel (d+e+f+g+h+i)	m²
Part des surfaces proches de l'état naturel en % de la surfaces extérieures (Somme des surfaces proches du naturel / Surfaces extérieures) * 100	%



Critères de certification pour un jardin privés



Principe

Le certificat «Jardin du Futur» distingue les jardins privés qui, par leurs valeurs écologiques élevées, apportent une contribution importante à la sauvegarde de la diversité biologique et qui permettent aux usagers de développer une relation vivante à la nature. Sont considérés comme jardins privés, les espaces extérieurs des maisons individuelles, mitoyennes ou des immeubles résidentiels jusqu'à 14 unités d'habitation.

Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations cantonales en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature, de l'urbanisme et de l'architecture du paysage. Ils s'articulent de façon à harmoniser à la fois exigences esthétiques, contraintes d'usage et d'entretien et développement de la nature.

Exigences minimales

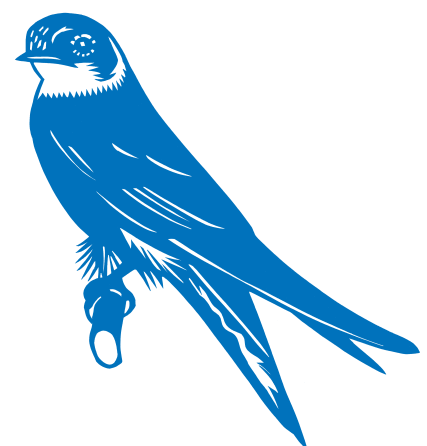
- 1** Au moins 30 % du jardin est aménagé de manière proche de la nature et riche en structures. Les surfaces proches du naturel sont plantées le plus possible d'espèces indigènes (voir Flora Helvetica, resp. [InfoFlora](#) ) , les cultivars ne sont pas pris en compte. Les éléments de jardin suivants peuvent être pris en compte:
 - prairies fleuries riches en espèces, prairies maigres, prairies humides, gravier-gazon, gazons fleuris
 - végétation de hautes herbes, ourlets herbeux
 - surfaces rudérales, friches
 - des haies riches en espèces, composées d'essences indigènes
 - arbres indigènes, groupes d'arbres indigènes, vergers haute-tige
 - forêt
 - les plans et cours d'eau ou zones humides aménagés de manière proche du naturel (biotopes humides, étangs naturels de baignade, ruisseaux aménagés de manière naturelle, fossés humides, bassins d'eau végétalisés avec système d'échappement pour les amphibiens, bassins de rétention d'eaux pluviales)
 - les chemins et places perméables (pavés non jointoyés, revêtements de gravier ou marne, grilles-gazon)
- les toitures avec une végétalisation indigène extensive ou intensive, riches en structures et des façades végétalisées
- Petites structures telles que murs en pierres sèches (construits sans béton ni mortier, avec fondation en gravier et remblayage avec du gravier perméable), plates-bandes en bois, tas de pierres, tas de bois mort, tas de feuilles, places de compost, lentilles de sable, etc.
- 2** L'entretien professionnel du site naturel est garanti. Cela signifie entre autres:
 - aucun biocide ni engrais n'est utilisé sur les surfaces proches de l'état naturel. Les herbicides sont interdits dans tout le jardin.
 - les prairies semi-naturelles sont fauchées au maximum trois fois par an, les gazons fleuris semi-naturels au maximum six fois.
 - aucun substrat contenant de la tourbe n'est utilisé sur l'ensemble du site.
- 3** L'eau du toit et l'eau de pluie sont infiltrées le plus superficiellement possible sur le terrain, pour autant qu'elles ne soient pas polluées et que le sous-sol se prête à l'infiltration.
- 4** Pour tous les matériaux (plantes, bois, pierres, revêtements de sol, etc.), il faut privilégier une origine régionale (courtes distances de transport).

Recommandations pour l'ensemble du jardin

- Pour les nouvelles plantations, des plantes indigènes et adaptées au site sont utilisées.
- Choisir la végétation du jardin de manière à ce que, si possible, quelque chose fleurisse toute l'année.
- Pour les pelouses (fleuries), on utilise des mélanges de graines indigènes.
- Si des néophytes envahissantes sont présentes, elles sont éliminées progressivement.
- Lorsque l'utilisation de biocides et d'engrais est inévitable, nous utilisons des produits qui protègent la faune auxiliaire ainsi que des engrais naturels.
- Chaque fois que cela est possible, des habitats pour la faune sauvage sont activement créés (p.e. de petites structures).
- Des nichoirs pour différentes espèces animales facilitent leur implantation. Dans la mesure du possible, ils sont intégrés directement dans le bâtiment.
- Les barrières et les pièges pour les petits animaux sont évités (p. ex. par des échelles pour les amphibiens ou de petits trous dans la clôture).
- Chats domestiques: Le recul des orvets, des lézards des souches, de divers amphibiens et des oiseaux est en partie dû à la forte densité de chats dans les zones d'habitation. Afin de minimiser le succès de leur chasse, nous recommandons donc d'installer des éléments empêchant les chat de grimper sur les troncs d'arbres ainsi que de leur mettre des colliers avec un grelot, ainsi qu'une collerette de couleur.
- Les éclairages extérieurs sont conçus de manière à nuire le moins possible à la flore et à la faune. Pas d'éclairages permanents et, si vraiment nécessaire, éclairage aussi clair que possible et dirigé du haut vers le bas.
- Dans la mesure du possible, les espaces proches de l'état naturel doivent être reliés entre eux.
- Délimiter les zones que l'on n'entretient pas ou que l'on laisse à la nature.
- Pour la consolidation des chemins et des places, les ainsi que pour les nouveaux toits végétalisés, on utilise des matériaux naturels ou des substrats de la région et, pour les espaces verts, des mélanges de graines typiques de la région. Sur les toits plats, on met en place, si possible, différentes hauteurs de substrat et de petites structures telles que du bois mort, des tas de pierres et/ou de sable ainsi que des points humides ou des points d'eau.
- Les surfaces de circulation sont, dans la mesure du possible, revêtues d'un sol perméable.
- Il est souhaitable que tous les utilisateurs participent à la conception du jardin et à son entretien.

Vous trouverez de plus amples informations et des fiches d'information sur
<https://www.naturundwirtschaft.ch/fr/panneaux-dinformation/>

Vous trouverez quelques exemples de bonnes pratiques sur
<https://www.naturundwirtschaft.ch/fr/exemples-de-bonnes-pratiques/>



Coûts et prestations

Les coûts du forfait de certification et de la cotisation annuelle dépendent de la taille du jardin et sont pris en charge par le propriétaire du jardin, la gérance immobilière ou l'entreprise paysagiste responsable du jardin. Les prestations suivantes sont comprises dans le forfait de certification:

- Examen de la demande de certification (des visites d'audit sont effectuées par les auditeurs de la Fondation de manière aléatoire).
- Certificat à installer dans le jardin (Dibond et PDF).
- Mention du jardin dans la liste des «Jardins du Futur», sur le site internet de la Fondation.
- En cas de prise en charge des coûts par une entreprise paysagiste affiliée à JardinSuisse: rédaction d'un communiqué de presse à l'attention des médias régionaux et de la commune.
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la Fondation à des fins publicitaires, pendant toute la durée de la certification.

La cotisation annuelle prend en charge les frais de recertification (contrôle de qualité) tous les trois à quatre ans, des conseils en cas de questions techniques sur le jardin naturel, les informations complémentaires ainsi que l'envoi de notre magazine clients et de notre rapport d'activité et une invitation à un événement annuel rassemblant les propriétaires de jardins certifiés. La résiliation de l'adhésion est possible à la fin de chaque année.

Coûts pour les propriétaires ou entreprises paysagistes membres de JardinSuisse

Surface du jardin	Forfait de certification		Cotisation annuelle	
Jusqu'à 500m ²	CHF	300.– hors TVA	CHF	80.– hors TVA
Plus de 500m ²	CHF	500.– hors TVA	CHF	80.– hors TVA

Coûts pour les entreprises paysagistes non affiliées à JardinSuisse

Surface du jardin	Forfait de certification		Cotisation annuelle	
Jusqu'à 500m ²	CHF	500.– hors TVA	CHF	120.– hors TVA
Plus de 500m ²	CHF	1'000.– hors TVA	CHF	120.– hors TVA

Fondation Nature & Économie
Avenue des Alpes 25
1820 Montreux

Téléphone 021 963 64 48
info@natureeteconomie.ch
www.natureeteconomie.ch

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Matériaux de construction circulaires Suisse, Losinger Marazzi AG, Winkler & Richard AG, JardinSuisse, Migros

Partenaires de projet

Canton de Vaud, Ville de Burgdorf, Natur in Basel, Eberli AG, Caisse de Pensions Migros (CPM)

